

DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE
BEREGOVY DURANT DES TRAVAUX DE VOIRIE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : À compter du lundi 11 décembre 2017 à 7 heures, et jusqu'à la fin des travaux
de voirie,

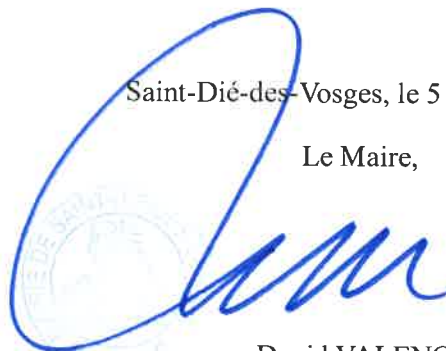
- **la circulation sera mise à sens alternés, réglée par feux tricolores rue Bérégovoy, devant la Maison de l'Enfance Française Dolto.**

Article 2 : La signalisation temporaire et les feux seront mis en place par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 5 décembre 2017

Le Maire,



David VALENCE